

## SYNTHÈSE

### Synthèse

#### Présentation résumée de l'opération retenue

Plus d'un tiers de la population creusoise vit en dehors des zones d'attraction des principales villes (Guéret, La Souterraine et Aubusson). Cette implantation éparse des habitants entraîne nécessairement l'éloignement des services, des équipements, et des zones d'activités professionnelles, ce qui constitue, pour 13,1% des demandeurs d'emploi en Creuse un frein à la recherche d'emploi.

S'ajoute à ce facteur d'éloignement, le taux de pauvreté en Creuse qui est le plus élevé de Nouvelle-Aquitaine et un des plus élevés de France (plus de 18 % de la population) ne permettant ainsi pas, pour certains publics, l'accès au permis de conduire, à l'achat d'un véhicule ou même à son entretien.

Ces deux éléments sont des vecteurs irréfragables d'un frein au retour à l'emploi et à l'insertion professionnelle et sociale des creusois.

En outre, l'offre de mobilité collective sur le territoire est limitée et peu adaptée aux besoins de la population. La mobilité autonome est donc un facteur essentiel d'insertion sociale et professionnelle.

Face à ces constats, la MEF 23 s'est emparée de la thématique de la mobilité solidaire depuis 2015. Elle a acquis expérience et compétences lui permettant d'apporter des réponses aux problématiques évoquées.

Le contenu et la finalité du projet présenté par la MEF 23 permettent précisément de répondre aux attentes fixées par l'appel à projets en articulant au sein d'un même projet l'approche professionnelle et sociale à travers la question de la levée des freins liés à la mobilité.

L'instruction réalisée par le service gestionnaire a permis de démontrer que le projet répond bien aux attendus du Programme National FSE+, et plus particulièrement à sa Priorité 1 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus » - objectif spécifique H « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés », ainsi qu'aux politiques d'insertion professionnelle portées par le Conseil départemental de la Creuse.

## Principales actions, moyens prévus et modalités de mises en œuvre

Le projet présenté par la MEF 23 est organisé autour de quatre actions mises en œuvre comme suit :

- La coordination et l'ingénierie de développement de l'offre de mobilité : D'une part, la coordination vise à s'assurer que l'offre de service proposée est homogène. D'autre part, la MEF 23 assure un rôle permanent de communication auprès des prescripteurs et des partenaires. La MEF 23 organise en 2024 pour la troisième année consécutive "la semaine des mobilités et des métiers" qui permet de mettre en lumière les services de mobilités et les potentialités du territoire en terme d'emploi et de formation.
- L'accompagnement à la mobilité durable : Sur la base d'un diagnostic mobilité, une conseillère va établir un plan d'action et accompagner le bénéficiaire dans sa réalisation. L'objectif étant de faire progresser le bénéficiaire vers une mobilité durable adaptée à ses besoins. De plus, des ateliers collectifs sont organisés sur divers thèmes tels que l'utilisation des réseaux de transport ou la gestion du stress. Ces ateliers "culture mobilité" doivent permettre aux bénéficiaires d'intégrer une auto-école pour la préparation du code et de la conduite.
- Les solutions matérielles de mobilité : Afin de répondre à l'objectif "pouvoir bouger", la MEF 23 mets à disposition en location à tarif solidaire un parc de véhicules accessible au public cible pour faciliter ses déplacements dans le cadre de ses démarches liées à sa recherche d'emploi.
- Les actions de développement de l'insertion professionnelle par le permis de conduire : Deux types d'actions sont mises en place :
  - Mobilité et insertion professionnelle : Les participants sont positionnés sur des ateliers ayant pour thème la levée des freins psychologiques et la confiance en soi
  - Intégracode : L'objectif est de permettre au public non francophone d'acquérir le niveau de français nécessaire à l'inscription en auto-école en vue d'accéder à une formation code la route et permis de conduire.

Pour permettre la mise en œuvre du projet, la MEF 23 dispose d'un parc de véhicules assurés et de personnels qualifiés dans le domaine de la mobilité. La variété des compétences des effectifs que la MEF 23 mobilise pour assurer la mise en œuvre du projet permet la conduite des différents types d'actions prévues et de les mener sur l'ensemble du territoire creusois puisque le porteur dispose également de locaux sur plusieurs sites facilitant ainsi l'accès aux services proposés.

### Publics cibles

- Demandeurs d'emploi
- Salariés

## Résultats attendus

Le projet présenté par la MEF 23 a pour finalité d'accompagner les politiques d'insertion dans l'emploi en prenant en charge la thématique de la mobilité.

Dans sa demande, le porteur prévoit de cibler au moins 160 participants dont 80 participants hommes et 80 participants femmes pour l'ensemble de ses actions. L'objectif étant non pas de réaliser un accompagnement global mais d'assurer un accompagnement expert sur les questions liées à la mobilité.

La réalisation du projet doit permettre d'améliorer les situations individuelles sur le sujet de la mobilité notamment au travers du développement des deux piliers de l'offre de services de la MEF 23 à savoir le "Savoir bouger" et le "Pouvoir bouger".

En outre, la MEF 23 s'assure de la prise en considération de la réalité du territoire en adaptant et en développant ses services de mobilité inclusive sur différents sites du département afin de rendre accessible le dispositif au public éligible de la manière la plus large.

Enfin, cette opération a pour ambition de permettre la mise en avant du sujet de la mobilité inclusive pour qu'il soit intégré dans les politiques mises en place par les EPCI dans le cadre de la Loi d'Organisation des Mobilités.

## Calendrier de réalisation

La MEF 23 a prévu une période de réalisation allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Le projet s'inscrit dans la continuité des actions déployées depuis 2015, tout en poursuivant le développement de nouvelles actions et partenariats, et en adaptant son offre eu égard aux besoins exprimés et aux retours d'expériences.

La coordination et l'ingénierie de développement de l'offre de mobilité est assurée au quotidien. Le développement de l'offre de mobilité est mis en place en fonction des besoins (remontées de terrain et /ou sollicitations de partenaires et cofinanceurs).

L'accompagnement à la mobilité durable est disponible sur toute la durée du projet, du lundi au vendredi, hors période de congés.

Quant aux solutions matérielles, elles sont accessibles toute l'année sans période de fermeture sur les congés.

Enfin, les actions de développement de l'insertion professionnelle par l'obtention du permis de conduire sont réalisées ponctuellement dans l'année, deux sessions minimum par an pour une durée de 2 à 3 mois.

### Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 1 - 2024		Total
	249 781,79 €	93,46 %	
<b>Dépenses directes hors dépenses de tiers et en nature</b>	<b>249 781,79 €</b>	<b>93,46 %</b>	<b>249 781,79 €</b>
Dépenses de personnel	163 496,59 €	65,46 %	163 496,59 €
Dépenses de fonctionnement	35 255,60 €	14,11 %	35 255,60 €
Dépenses de prestations externes	6 029,60 €	2,41 %	6 029,60 €
Dépenses de participants	45 000,00 €	18,02 %	45 000,00 €
<b>Dépenses indirectes</b>	<b>17 484,73 €</b>	<b>6,54 %</b>	<b>17 484,73 €</b>
<b>Total</b>	<b>267 266,52 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>267 266,52 €</b>
			<b>100,00 %</b>

**Tableau récapitulatif général**

Type	Année 1 - 2024		Total
	Montant	Pourcentage	
<b>Total des dépenses</b>	<b>267 266,52 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>267 266,52 €</b> <b>100,00 %</b>
Dépenses directes	249 781,79 €	93,46 %	249 781,79 € 93,46 %
Dépenses indirectes	17 484,73 €	6,54 %	17 484,73 € 6,54 %
<b>Total des ressources</b>	<b>267 266,52 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>267 266,52 €</b> <b>100,00 %</b>
Financement européen sollicité	140 000,00 €	52,38 %	140 000,00 € 52,38 %
Financements publics nationaux	75 200,00 €	28,14 %	75 200,00 € 28,14 %
Financements privés nationaux	19 803,00 €	7,41 %	19 803,00 € 7,41 %
Recettes	32 000,00 €	11,97 %	32 000,00 € 11,97 %
Autofinancement	263,52 €	0,10 %	263,52 € 0,10 %

## Avis motivé

**Présenter le(s) service(s) sollicité(s), les motifs de leur saisine et leurs avis de manière synthétique**

Sans objet

**Observations complémentaires du service instructeur sur le projet**

Sans objet

**L'instruction a-t-elle été externalisée ?**

Non

**Après examen du dossier, l'instructeur se prononce comme suit sur la demande de financement FSE+/FTJ**

Avis favorable

**Cet avis est motivé par les considérations suivantes. Emettre un avis en opportunité**

Après l'examen de la demande de subvention FSE+ présentée par la MEF 23 en réponse à l'appel à projets du Département de la Creuse intitulé "Nouvelle-Aquitaine\_CD23\_2024\_P1-OSH\_Levée des freins périphériques à l'emploi - Mobilité", le service gestionnaire émet un avis favorable sur le financement de l'opération.

La MEF 23 a acquis une expertise, des compétences et une reconnaissance institutionnelle dans le domaine de la mobilité inclusive lui permettant d'enrichir et d'étendre son offre de services au bénéfice de la population creusoise.

Les actions proposées par le porteur sont cohérentes avec celles attendues dans l'appel à projets sur le soutien et l'accompagnement dans le domaine de la mobilité.

De plus, la MEF 23 dispose de moyens matériels et humains suffisants pour réaliser les objectifs poursuivis (parc de véhicules et de scooters à sa disposition, maillage territorial de l'opération et personnel qualifié pour les différents types d'interventions prévus). Malgré la dégradation du compte de résultats sur les trois dernières années, il est important de souligner que la MEF 23 réalise l'opération mobilité depuis le mois de janvier 2024 sur ses fonds propres, sans avance du FSE+ ni de l'ensemble des contreparties nationales, ce qui démontre la viabilité financière de cette structure.

En outre, le porteur veille au respect des principes horizontaux par la mise en place de nombreuses actions permettant de garantir l'égalité femmes-hommes, l'absence de discrimination ainsi que l'accessibilité des personnes handicapées.

Le porteur a fait preuve de réactivité et de pertinence quant aux demandes d'informations complémentaires qui lui ont été envoyées dans le cadre de l'instruction.

Enfin, à la lecture de la grille d'analyse des critères de sélection, il est possible de constater la prise en compte de manière optimale de l'ensemble des critères d'éligibilité, de respect des principes horizontaux et des critères de priorisation nationaux et locaux.